

NATO

OTAN

PRESS SERVICE

SERVICE DE PRESSE

OTAN/NATO, 1110 Bruxelles - Telephones: 241.00.40 - 241.44.00 - 241.44.90 - Telex: 23-867

PRESS RELEASE(75)16

Brussels, 26th September 1975
Embargo : 28th September
at 24.00 hours

PROPOSED NETHERLANDS MARITIME FORCE CHANGES

The Defence Planning Committee of the North Atlantic Council has considered changes proposed in the structure of the Netherlands maritime forces as communicated to NATO on 14th August, 1975. These proposals came just over a year after the conclusion of detailed consultation on a new Netherlands defence plan. The views of the Alliance on this new plan were published on 9th July, 1974

The new proposals involve :

- (a) The decommissioning of the guided missile cruiser "De Zeven Provinciën" in October 1975, two years earlier than planned.
- (b) The withdrawal (without any decision on replacement) in January 1976 of 13 maritime patrol aircraft assigned to NATO.

On the basis of the assessment by the NATO Military Authorities the Allies have come to the conclusion that implementation of the Netherlands proposals would be bound to have adverse effects on the defensive capability of the Alliance. The Allies have also pointed out that the security of the Alliance could only be assured if all its members undertake a fair share of the common burden of collective defence, and that they see no justification for the Netherlands to reduce still further the level of its contribution to the Alliance's defensive capability.

The detailed views of the Allies on specific features of the plan have been conveyed to the Netherlands Government in classified form.

The Allies have requested the Netherlands Government to take these views into serious consideration and to reconsider its proposals.

./...

COMMUNIQUE DE PRESSE(75)16

Bruxelles, le 26 septembre 1975
Embargo : le 28 septembre 1975
à 24.00 heures

PROJET DE MODIFICATION DES FORCES NAVALES NEERLANDAISES

Le Comité des Plans de Défense du Conseil de l'Atlantique Nord a examiné les modifications que les autorités néerlandaises envisagent d'apporter à la structure de leurs forces navales, telles qu'elles ont été communiquées à l'OTAN le 14 août 1975. Les propositions des Pays-Bas surviennent alors qu'il y a à peine un an qu'ont été achevées les consultations approfondies sur un nouveau plan de défense néerlandais. Les vues de l'Alliance sur ce nouveau plan ont été publiées le 9 juillet 1974.

Les nouvelles propositions impliquent :

- (a) Le désarmement du croiseur lance-missiles "De Zeven Provinciën" en octobre 1975, deux ans plus tôt que prévu.
- (b) Le retrait en janvier 1976, sans que leur remplacement soit décidé, de 13 avions de patrouille maritime affectés à l'OTAN.

Se fondant sur une analyse des autorités militaires de l'OTAN, les Alliés sont arrivés à la conclusion que la mise en oeuvre des propositions néerlandaises ne manquerait pas d'avoir des répercussions dommageables sur les possibilités de défense de l'Alliance. Ils ont également fait observer que la sécurité de l'Alliance ne pouvait être assurée que si tous les membres assumaient une juste part du fardeau de la défense collective, ajoutant que rien ne leur paraissait justifier une nouvelle réduction du niveau de la contribution néerlandaise aux moyens de défense de l'Alliance.

Les vues détaillées des Alliés sur les divers éléments du plan néerlandais ont été portées à la connaissance du Gouvernement des Pays-Bas dans une communication classifiée.

Les Alliés ont demandé au Gouvernement des Pays-Bas de tenir sérieusement compte de ces considérations et de revoir ses propositions.